

Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault
commune de Parpecay (Indre)**

BAPTEME NAISSANCE

N^o 9.

L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-deuxième jour
du mois de Mai, à huit heure du matin par-devant
Nous Colin Jean Baptiste, Maire et
Officier de l'Etat civil de la commune de Parpecay
canton de Saint-Christophe département de l'Indre, est comparu
Darnault Alexandre-Philéphile âgé de vingt-cinq
ans profession de Cultivateur domicilié au Domaine
de quincray, Commune de Parpecay lequel nous a
présenté un enfant du sexe Masculin né ce jour, en cette commune
à une heure du matin de l'an déclarant et de Bourion Louis
son épouse légitime, son profession, âgée de trente-cinq
ans, domiciliée ensemble au Domaine de Quincray, Com-
mune de Parpecay et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Clave.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bourion
Etienne, aîné de l'enfant premier témoin majeur,
âgé de quarante-cinq ans profession de Cultivateur
domicilié au Domaine de quincray, Commune de Parpecay
et de Gaume André second témoin majeur,
âgé de trente-cinq ans profession de Domestique
domicilié aussi au Domaine de quincray Commune de Parpecay
et ont les déclarant et témoins, après l'état fait de l'acte
acte, signé avec nous, sur le document témoin
qui a bûcheré ne le savoir.

Darnault Clave
Bourion

N° 1.

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-deuxième jour
du mois d'Avril à nous heures du matin par-devant
Nous Moysseau François, remplissant les fonctions de Maire
Officier de l'Etat civil de la commune de Parpecay
canton de Saint-Christophe département de l'Indre, est comparu
Darnault Giorgette, fille légitime Darnault Alexandre-Georges âgé de vingt-trois ans
profession de Cultivateur domicilié au domaine de
Lundiay, Commune de Parpecay lequel nous a
présenté un enfant du sexe féminin né ce jour, en cette Commune
à deux heures du matin de lui déclaré et de Bouniou
Luginié, son épouse légitime, sans profession, âgée de dix-
huit ans, demeurant ensemble au domaine de Quineray,
Commune de Parpecay et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Giorgette.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bouniou
homme, aîné de l'enfant premier témoin majeur,
âgé de quarante-dix ans profession de Cultivateur
domicilié au domaine de Quineray, Commune de Parpecay
et de Garaud Prudent second témoin majeur,
âgé de trente-six ans profession de Journalier
domicilié aussi au domaine de Quineray, de cette Commune
et ont, les déclarant et témoins, après lecture faite du présent acte,
signé avec nous, sous le deuxième témoin qui a
dicté ce le tiers.

et Moysseau Bouniou Darnault

N° 13.

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt - deuxième jour du mois de novembre à huit heures du matin, par-devant
Nous Valin Léon, Marie et
Carmault Jean, femme et
fille légitime, Carmault Léon, fils
âgé de vingt-huit
ans profession de Cultivateur domicilié au Domaine
de Lainieray, de cette Commune auquel nous a
présenté un enfant du sexe masculin né hier, en cette Commune
à huit heures du matin de lui déclarant et de Bonnion
légitime, son pouse légitime, son profession, âgé de
vingt-quatre ans, domicilié ensemble au Domaine
de Quincray, Commune de Parpecay et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Léon.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Bonnion,
femme, aînée de l'enfant premier témoin majeur,
âgée de quarante-neuf ans profession de Cultivateur
domicilié au Domaine de Lainieray, Commune de Parpecay
et de Lemault Pierre second témoin majeur,
âgé de trente-trois ans profession de Cultivateur
domicilié au hameau de Barichin, Commune de Parpecay
et ont, les déclarant et témoins, après lecture faite du présent
acte, signé avec soie, sous le deuxième témoin
à déclarer ne le savoir.

Bonnion
Lemault

Carmault Léon Valin

MARIAGE

SEPULTURE

DECES

N° 1.

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-septième jour du mois d'Août, à huit heures du matin par-devant

Nous, Victor Leon, Maire et

Officier de l'Etat civil de la commune de Sarpecaz,
canton de Saint Christophe, département de l'Indre

sont comparus Gaston Gravot

âgé de cent six ans profession de bourgeois

domicilié à Sarpecaz et Renault Léon

âgé de cent un an profession de lithographe

domicilié au hameau de Bardot, de cette Commune

Lesquels nous ont déclaré que le vingt-septième du mois d'Août
à six heures du matin, Renaud Octave,
âgé de quinze mois, sans profession d'

demeurant à Sarpecaz, département de l'Indre,

Sayez, fils de Renaud Alexandre Géophile, âgé de vingt
ans, Catholique, et de Jeanne Eugénie, âgée de deux ans,
femme du ménage, tous les deux domiciliés à Sarpecaz,

est décédé en notre commune, en la maison de ses père et mère, située
au hameau de Viviers, Commune de Sarpecaz.

Le premier témoin nous a déclaré être Victor et le

second témoin être René Victor de décédé.

Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte, que
nous avons signé le premier semaine à déclarer ne soient signés,
le second à signer avec nous, après lecture faite du présent acte

René

Victor